

Conseil Municipal de Coucy

DÉPARTEMENT
DES ARDENNES

ARRONDISSEMENT
ET CANTON
DE RETHEL

COMMUNE
DE
COUCY

Séance du 16 septembre 2022

Présidence: David POTIER, Maire

Présents : Brigitte GENEVOIS, Geneviève BERNARDINI, Michel DELSUC, Daniel VERGNEAUX, Brigitte THOIN, Bruno DEMISSY, Joël DEMART, Francine CONNOT, Vincent BONNEVIE, Béatrice LARDENOIS

Absents Excusés : Fabien RAELLE, Emmanuel PONCELET, Denis FOSSIER

Absente : Ingrid DETHIERE

Secrétaire de séance : Vincent BONNEVIE

La séance débute à 19H00

La séance débute par l'approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal.

L'ordre du jour est adopté.

ACQUISITION DES PARCELLES D 119 et W9/12/13/14/15

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner concernant les parcelles appartenant à Madame DA COSTA, héritière de Geneviève COCU. Il indique que ces parcelles avaient déjà fait l'objet d'une proposition d'achat par la mairie, mais que celle-ci n'avait pas pu aboutir.

Le Maire explique que ces parcelles pourront, après travaux de viabilisation (élargissement de la voirie, renforcement et création de réseaux...) permettre la création d'une dizaine de terrains à bâtir, mais qu'il convient d'avoir en mémoire que ces parcelles sont actuellement exploitées par un agriculteur, ce qui nécessitera des démarches complémentaires, au préalable.

Après en avoir discuté, les membres du Conseil autorisent le Maire à préempter les parcelles D 119 et W9/12/13/14 et 15 pour un montant de 50 000 € et chargent le Maire de signer tous les documents permettant l'acquisition de ces parcelles;

Vote à l'unanimité

AVENANT CONCERNANT L'ETUDE LOI SUR L'EAU

Le Maire présente un avenant à la proposition commerciale de l'entreprise AMODIAG, concernant l'instruction et la rédaction du dossier loi sur l'eau, dans le cadre du projet d'assainissement collectif. Il explique que cet avenant intègre une prestation non prévue lors de la sollicitation initiale et que par conséquent, il convient de l'accepter

Le montant total de l'offre d'AMODIAG est de 4 780 € HT. Ce montant est subventionné à 60 % par l'agence de l'eau et sera réparti à part égale entre la commune de Coucy et la commune de Lucquy.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal valide cette nouvelle proposition commerciale pour un montant de 4 780 € HT.

Vote à l'unanimité

CREATION DE POSTE POUR LE REMPLACEMENT D'UN AGENT ABSENT

Le Maire explique aux Membres du Conseil Municipal que les besoins des services techniques ou administratifs peuvent justifier le remplacement rapide d'un agent momentanément indisponible (maladie par exemple). Il précise qu'actuellement, si un agent est absent, il convient de provoquer une réunion de Conseil Municipal pour solliciter le recrutement d'un remplaçant, ce qui n'est pas très flexible. Pour pallier cette difficulté, le Maire propose de créer un poste temporaire de 3 mois maximum et d'une durée de 35 heures hebdomadaires maximum.

Après en avoir discuté, les membres du Conseil Municipal proposent de créer deux postes temporaires : Un pour les services techniques et un pour le secrétariat, comme suit :

- Services techniques : Création d'un poste temporaire de 3 mois maximum et d'une durée de 35 heures hebdomadaires maximum
- Secrétariat : Création d'un poste temporaire de 3 mois maximum et d'une durée de 16 heures hebdomadaires maximum

Vote à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Maire rappelle que dans le cadre du vote du budget 2022, une ligne de trésorerie avait été actée concernant le financement des festivités 2022, mais qu'aucune subvention n'avait été votée en raison d'incertitudes sur les animations qui seraient réellement organisées.

Il précise que l'association Coucy et Vous a organisé toutes les manifestations 2022 et présente un manque à gagner de 1500 €, hors subvention. Il propose donc que la municipalité verse une subvention d'équilibre de 1500 € à l'association.

Après en avoir discuté, les membres décident d'accorder une subvention de 1500 € à l'association Coucy et Vous.

Le Maire ne prend pas part aux échanges et au vote.

Vote à l'unanimité des votants

OUVERTURES DE CREDITS BUDGETAIRES

L'adjoint en charge des finances expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer une ouverture de crédit afin de régulariser la vente de la grange à M. CHARBONNIER, à savoir :

- + 126 € au 2111 chapitre 041
- + 126 € au 2044 chapitre 041

Cette ouverture de crédit permettra à la trésorerie d'effectuer les opérations comptables transparentes pour le budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces virements de crédits budgétaires.

Vote à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET EOLIEN :

Le Maire informe les membres présents que l'enquête publique, concernant l'implantation de 4 éoliennes sur la commune, débute le 26 septembre pour une période d'un mois. Il rappelle que ce projet a été validé par le précédent Conseil Municipal pour permettre de financer une partie de l'assainissement collectif et ainsi réduire les montants facturés par les habitants.

Le Maire précise qu'il est important que chaque habitant vienne donner son avis, lors de l'enquête publique, qu'il soit favorable, défavorable ou sans opinion sur le projet, car les résultats de l'enquête seront consultés par le Préfet avant prise de décision sur sa poursuite ou non.

ASSAINISSEMENT :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les premiers raccordements à la station d'épuration débiteront en octobre. Il précise que, comme prévu, les habitants vont recevoir un premier appel de redevance, qu'ils soient raccordés ou non. Ce Premier appel permettra de régler les factures de l'entreprise en charge des travaux.

La séance est levée à 20h00

